

N° 2022-2

Le 17 mars 2022 à 17h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 11 mars 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Ronchamp, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

Délégués présents :

CC de la Haute Comté : Thierry Bordot (pouvoirs de Thierry Belloncle, Véronique Grandjean), Maguy Courtoy, Henri De Malliard (pouvoir de Ghislain Jacquy).

CC des Mille Étangs : Jean-Marc Sigust (pouvoirs de Bernard Girard, Philippe Grosjean)

CC du Pays de Lure : Isabelle Arnould (pouvoir de Virginie Luthringer), Maryline Caravati-Bresson, Michel Daguene, Bernard Piquard, Pierre Thomas (pouvoir de Christian Laroche).

CC du Pays de Luxeuil : Jacques Deshayes, André Dirand.

CC du Pays de Villersexel : Alain Bizotto, Charles Granet, Guy Levain (pouvoirs de Laurent Seguin, Alain Buchot), Nelly Mougnot (pouvoir de Laurent Muret)

CC Rahin Chérimont : Stéphane Collilieux, Karine François, Gilles Grosjean, Alain Ipponich, Michel Jacobberger, Béatrice Py, Pierric Tarin.

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents votants : 22

Nombre de pouvoirs : 10

Compte tenu des dispositions de l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

- le quorum est fixé au 1/3 des membres en exercice

- un membre titulaire peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet : Programme LEADER 2014-2022 - Modification de la délibération n°21-2017 d'approbation de la convention

Par délibération en date du 11 juillet 2017, le comité syndical du Pays validait la Convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020.

Dans cette délibération, le Comité syndical délègue à Eric Houlley, alors président du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale, le pouvoir de signature pour l'ensemble des décisions relatives à la mise en œuvre de LEADER sur le territoire du GAL des Vosges Comtoises.

Suite à la démission d'Eric HOULLEY du comité de programmation et de sa présidence, le comité de programmation, réuni le 10 mars 2022 a élu Thierry BORDOT président.

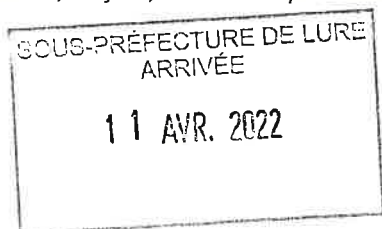
Le Président du GAL étant également président du PETR, structure porteuse du GAL.

Il convient donc de modifier la délibération 21-2017 du 11 juillet 2017 en supprimant la délégation de signature à Eric HOULLEY.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Modifie la délibération 21-2017 du 11 juillet 2017 en supprimant la délégation de signature à Eric HOULLEY.**
- **Autorise le Président du Pays des Vosges Saônoises à signer l'ensemble des décisions relatives à la mise en œuvre de LEADER sur le territoire du GAL des Vosges Comtoises.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président, Thierry BORDOT

